



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 090 014 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 30/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle d'évolution ECOLE ROGER SALENGRO, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

14) DEFINITION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ELUS ET LEURS ELECTIONS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Etaient présents : (25)

M. CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, conseillers,

Ont donné procuration : (4)

LENOIR Sylvie à DEHONDT Florence,
LAMMAR Carole à PRONIER Isabelle,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
GLAZIK Dorothée à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : Néant

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas

Pour le Maire empêché et par délégation

La 1^{ère} adjointe

DEHONDT Florence



14) DEFINITION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ELUS ET LEURS ELECTIONS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

14) DEFINITION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ELUS ET LEURS ELECTIONS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Il convient de préciser que l'article 4 II de loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en créant une instance unique pour le dialogue social nommée le Comité Social Territorial (CST).

Cette nouvelle instance constitue la fusion de deux instances consultatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le Comité social territorial est composé de représentants de l'autorité territoriale et de représentants du personnel, membres d'organisations syndicales ;

Pour les collectivités comptant plus de 50 agents au 1er janvier 2020, le Comité social territorial est constitué au sein même de la collectivité, ce qui est le cas pour la commune de Wormhout depuis 1995.

Les élections des représentants du personnel au Comité social territorial ont eu lieu le 8 décembre 2022. 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants ont été élus.

Depuis 1995, le Comité social territorial est commun pour la Commune, le CCAS et l'EHPAD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la mise en place d'un Comité Social Territorial commun. Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à définir :

- Le nombre de représentants du personnel qui doit être compris entre 3 et 5
- Le nombre de représentants des élus qui doit être égal ou inférieur au nombre de représentants du personnel

Monsieur le Maire propose de définir le nombre des représentants du personnel à 5 et à 5 pour celui des élus.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à voter à bulletin secret à la représentation proportionnelle de liste,

Pour la liste majoritaire les candidats sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CALCOEN David	DERAM Didier
DEHONDT Florence	LENOIR Sylvie
PRONIER Isabelle	POISSONNET Luc
LAMMAR GOUY Carole	BULTEEL Martine
BECK Sabrina	DOOM Emmanuel

Pour la liste d'opposition les candidats sont les suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
DEVOS Frédéric	DEGRAND Christophe
LEPROVOST Maryse	LEMOINE Isabelle

Monsieur le Maire interrompt la séance à 21 H 15 aux fins d'établir le bulletin de la liste d'opposition. Monsieur le Maire procède de nouveau à l'ouverture de la séance à 21 H 20.

A la suite du dépouillement et à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus fort (22 voix pour la liste de la majorité et 7 voix pour la liste minoritaire) sont élus :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
CALCOEN David	DERAM Didier
DEHONDT Florence	LENOIR Sylvie
PRONIER Isabelle	POISSONNET Luc
LAMMAR GOUY Carole	BULTEEL Martine
DEVOS Frédéric	DEGRAND Christophe

Le conseil municipal,

DECIDE : D'approuver cette liste des représentants d'élus au Comité Social Territorial.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas



Pour le Maire empêché et par délégation

La 1ère adjointe

DEHONDT Florence



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 12/07/2023

et publication ou notification le : 12/07/2023

Pour le Maire empêché et par délégation,

La 1ère adjointe,

DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas



